

**MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS**

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

**PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 16 NOVEMBRE 2006**

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil six, le seize novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMÉNOREL Claude, Maire.

Etaient Présents : MM DELASALLE Jean - LEVALLOIS René – Melle BOUVET Delphine – M. NOURRY Jean-Pierre : Maires-Adjoints ;

Mme VALLÉE Régine - MM. LECUYER Christophe - ROUSSEL Louis- Mmes JOSSE Claudine - GIUDICELLI Nadine - M. POISNEL Jean-Luc

Absent Excusé : M. GUÉZET Fabien

Secrétaire de séance : Mademoiselle BOUVET Delphine

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

<b>I –</b>
------------

**I – PRESENTATION de la NOUVELLE PROPOSITION de Monsieur MOLINIE concernant la CESSION à la Commune de Saint-Sever du terrain de la SNC MOLINIE**

Après communication de la proposition du conseil municipal du 21 septembre, Monsieur Molinié a fait une contre-proposition d'un montant de 100 000 euros tout en se réservant la possibilité de construire pour lui-même sur la parcelle n° 128 qui en l'état n'atteint pas les 600 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, en vue de créer un parking et une zone d'habitat groupé, donne son accord à l'acquisition du terrain de la SNC Molinié cadastré AB n° 323, 324 et pour partie 132 et 340 d'une superficie d'environ 8 000 mètres carrés moyennant la dernière proposition de Monsieur Molinié arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Il charge Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et notamment l'autorise à signer tout document se rapportant à cette acquisition (documents d'arpentage, actes notariés, etc....).

Il l'invite à contacter des géomètres pour l'étude du dossier de demande d'autorisation de lotissement ainsi que pour l'estimation des frais de viabilisation.

**II – PASSATION d'un AVENANT avec la Société WANGNER pour les TRAVAUX de CONSTRUCTION de la STATION d'EPURATION**

Monsieur le Maire rappelle que par marché en date du 30/12/2004, il a été confié à la Société Wangner la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Il fait savoir qu'il y a lieu de prendre en compte les travaux supplémentaires liés notamment à la mise en conformité de l'armoire de commande du poste de relevage d'eaux usées des Broderies et à la confection d'un enduit bicouche à la nouvelle station d'épuration.

Il soumet le projet d'avenant à passer avec la Sté Wangner pour tenir compte de ces nouvelles dispositions qui représentent une dépense supplémentaire de 10 350 € HT ce qui porte le montant du marché de 858 401.00 € HT à 868 751.00 € H.T.

Le conseil après en avoir délibéré :

- ✓ Adopte le projet d'avenant à passer avec la société Wangner, avenant qui vient de lui être soumis et qui porte le montant du marché de 858 401 € HT à 868 751 € HT ;
- ✓ Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- ✓ Impute la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget du service assainissement au titre desdits travaux.

**III – PROJETS d'INVESTISSEMENT pour l'année 2007**

### 1° - Echange de la Maison des Sœurs / Ancienne auberge de l'Abbatiale

Monsieur le Maire communique les informations recueillies auprès de Maître Durel concernant le transfert de la Maison des Sœurs à la Maison de Retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans la mesure où ce transfert respecte les clauses du legs, décide de la transmission à la Maison de retraite la Roseaie de Saint-Sever-Calvados de l'ensemble du legs Foucher attribué à la commune de Saint-Sever par testament de Monsieur Foucher en date du 25 avril 1932.

Il autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'opération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

### 2° - Projets 2007

Une liste non exhaustive a été dressée au cours de la dernière réunion des adjoints :

- réalisation de trottoirs rue de la Guertière ;
- viabilisation du futur lotissement Molinié ;
- rénovation de la salle des fêtes avant le passage de la commission de sécurité ;
- réhabilitation des bâtiments de l'Ancienne Auberge de l'Abbatiale ;
- réfection du mur d'enceinte du cimetière (devis MCDL du 06/4/2006 DE 2 455.34 € TTC);
- Changement du moteur de volée et des échelles du clocher (devis sollicités à Ets Biard/Roy) ;
- Accès handicapés à la salle de la cantine et la bibliothèque ;
- Aménagement d'une aire pour camping-cars.

## **IV - QUESTIONS DIVERSES**

### **a : Personnel communal et pluricommunal**

Compte tenu des changements intervenus en conseil communautaire du 25 octobre dernier concernant la situation de Madame QUENTIN et de Madame VIGOT, il y a lieu de rapporter partiellement le contenu de la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2006 puisqu'il n'est plus question de muter le personnel mais de continuer à le mettre à disposition.

De ce fait :

- 1° - Madame Quentin resterait agent des services techniques de l'Intercom Séverine et serait mise à disposition de la commune pour les divers services qu'elle y assure soit 15 h 40 / 30 h 30 ;
- 2° - Madame Vigot, employée communale, serait mise à disposition de l'Intercom Séverine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour les services effectués auprès de l'école primaire soit 20 h 25 / 35° ;
- 3° - la création d'un poste d'agent des services techniques à 30.5/35° pour la mutation de Madame Quentin n'est plus nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Prend acte de ces nouvelles dispositions ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition du personnel communal auprès de l'Intercom Séverine pour les services effectués en rapport avec les compétences transférées.

### **b - Aménagement d'une aire pour camping-cars**

Une étude préliminaire se rapportant à l'aménagement d'une aire pour camping-cars sur le champ de foire a été entreprise par les services de la D.D.E. ; elle fait état d'un coût prévisionnel de 15 000 € hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est d'accord d'aménager une aire de stationnement mais il demande que le projet soit réexaminé plus simplement et moyennant un coût inférieur.

### **c : Préservation du Jardin de l'Abbaye**

Que faire pour maintenir le jardin de l'Abbaye dans le meilleur état qui soit ? Il n'y a pas de semaines, voire de jours que des dégradations de toute sorte y sont constatées.

Monsieur Lemercier se propose de le reprendre en main pendant une période de un an à condition que son accès soit réglementé.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, consterné par cet état de fait, demande qu'un arrêté municipal interdisant momentanément son accès soit pris.

### **d - Implantation d'un Commerce alimentaire**

Le conseil municipal, après avoir été informé de l'intention de Monsieur Caron, n'est pas favorable à l'implantation d'une deuxième grande surface alimentaire sur le territoire de la commune.

***e – Divers***

\* Motion de soutien au maintien de l'activité du SATESE : service d'assistance technique des collectivités territoriales à l'épuration et au suivi des Eaux

Devant la menace de la remise en cause des SATESE, l'Association Nationale demande un appui des collectivités locales.

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien.

\* Demande de subvention pour le séjour à la montagne des collégiens : l'association des parents d'élèves renouvelle sa subvention annuelle pour la participation de 13 élèves de Saint-Sever à la classe de découverte de la montagne du 21 au 29 janvier 2007.

Après en avoir délibéré le conseil décide de reconduire une subvention de principe sur la base des 70 € par élève accordés jusque là, soit pour 2007 une somme de 910 €.

\* Trottoir rue du cimetière : Monsieur Poret du Conseil général réclame le dossier de demande de subvention pour la pose de bordure de trottoirs le long du C.D.308 accompagné de la délibération.

\* Visite de Monsieur ZACH, Maire de Niederdorfelden : En sa qualité de Maire de Niederdorfelden nouvellement élu, Monsieur Mathias ZACH sera présent à Saint-Sever du 1<sup>er</sup> au 4 décembre prochain ; la cérémonie officielle aura lieu le samedi 2 décembre à la Mairie de Saint-Sever et le repas d'adieu le dimanche soir à la salle du camping.

\* Conduite d'eau potable à la Guibellière : Le conseil municipal décide que les travaux d'approfondissement de la conduite d'eau potable à la Guibellière sur la propriété de M. Moisson/Melle Frêne rendus nécessaires pour permettre l'accès à la propriété seront supportés pour moitié par la commune et l'autre moitié par le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Saint-Sever-Calvados, le 17 Novembre 2006.

Le Maire :

Claude LEMÉNOREL